

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/11/2010

Réception par le Prefet : 10/11/2010

Publication : 10/11/2010



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-13-9-1

Séance du vendredi 5 novembre 2010

LES MOYENS D'INTERVENTION EN FAVEUR DU SPORT



LES ACTIONS EN FAVEUR DES COMITES DEPARTEMENTAUX, DES CLUBS SPORTIFS, DU FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU L'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération N° CG 2009 -5-9-2 du Conseil Général du 9 décembre 2009 relative au Budget Primitif 2010 – Les moyens d'intervention en faveur du sport,
- VU la délibération n°CG-2010-1-1-4 du 19 mars 2010 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'allouer les aides suivantes :

- **4 550 €** somme répartie entre les Comités départementaux figurant dans l'annexe du rapport pour l'organisation de stages, imputée au programme E732, 65-32-6574-25574-102 ;
- **4 359 €** aux clubs cités en annexe au titre des déplacements collectifs hors forfait en championnat de France, imputés au programme E732, 65-32-6574-25574-102 ;
- **2 000 €** au Squash Club de Mulhouse au titre du soutien aux déplacements internationaux, imputés au programme E732, 65-32-6574-25574-102 ;
- **300 €** au Club du Lutte Olympique Mulhouse au titre de la création du club, imputés au programme E732, 65-32-6574-25574-102 ;

- **600 €** à la Ligue Motocycliste Régionale d'Alsace pour l'organisation du congrès national motocycliste, programme J718, chapitre 65, fonction 021, nature 6574, code 3277,
- **500 €** au Badminton Club de Mulhouse au titre du Fonds Départemental d'aide aux manifestations sportives se déroulant dans le Haut-Rhin, imputés au programme E732, 65-32-6574-25571-102 ;
- **2 000 €** à l'Entente Grand Mulhouse Athlétisme au titre du Fonds Départemental d'aide aux manifestations sportives se déroulant dans le Haut-Rhin imputés au programme E732, 65-32-6574-25571-102 ;
- **1 000 €** Aux Sports Réunis Colmar Escrime au titre du Fonds Départemental d'aide aux manifestations sportives se déroulant dans le Haut-Rhin, imputés au programme E732, 65-32-6574-25571-102 ;
- **2 500 €** au Volant des Trois Frontières au titre du Fonds Départemental d'aide aux manifestations sportives se déroulant dans le Haut-Rhin, imputés au programme E732, 65-32-6574-25571-102.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président


Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions